

DÉNOMINATION

de rues aux Eaux Vives.

Du 22 Août 1913

LE CONSEIL D'ETAT,

Sur la proposition des Départements des Travaux publics, des Finances et Contributions, et de l'Intérieur;

ARRÊTE:

D'approuver la délibération du Conseil Municipal de la Commune des Eaux-Vives, en date du 27 mai 1913, ainsi conçue:

Le Maire invite le Conseil à délibérer sur les propositions faites par la Mairie pour la dénomination des rues nouvelles créées dans la Commune suivant tableau envoyé trois jours avant la séance à chaque membre du Conseil.

1^o Rue perpendiculaire à la rue Merle d'Aubigné, aboutissant à la campagne de La Grange.

Proposition de la Mairie: « rue du Port Noir », adoptée à l'unanimité.

2^o Rue reliant la rue du Clos à la rue Merle d'Aubigné.

Proposition de la Mairie: « rue de l'Indiennerie », adoptée à l'unanimité.

3^o Rue s'étendant de la rue de la Scie à la rue Muzy, au devant de l'établissement de bains et buanderie, actuellement en construction.

Proposition de la Mairie: « Rue de la Buanderie », adoptée à l'unanimité, moins une voix.

4^o Rue s'étendant sur la limite ouest de la campagne de La Grange, reliant la rue des Eaux-Vives à la route de Frontenex.

Proposition de la Mairie: « rue de La Grange », adoptée à l'unanimité.

5^o Rue reliant le boulevard des Tranchées au chemin de Contamine, la Mairie avait proposé de donner le nom de rue Frédéric Amiel, mais la Ville venant de décider tout récemment de dénommer de cette façon une de ses voies de communication, il y a lieu de chercher une nouvelle dénomination.

La proposition est faite d'appeler cette nouvelle artère du nom de feu M. Michel Chauvet, qui exerça pendant de longues années les fonctions de conseiller d'Etat, et plus tard celles d'adjoint de la Commune. Ce serait une manière d'honorer la mémoire de ce citoyen qui s'est dévoué aussi

longtemps qu'il l'a pu pour son canton et sa commune.

L'habitation de la famille de M. Michel Chauvet est située à l'extrémité sud de la nouvelle voie de communication.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité; la nouvelle artère portera donc le nom de « rue Michel Chauvet ».

6^o Artère s'étendant de la route de Chêne (bas du chemin de Roches) au boulevard des Tranchées.

Proposition de la Mairie: « boulevard du Raccordement »; cette proposition, mise en discussion, ne paraît pas convenir à la majorité des membres du Conseil; M. le Maire expose que la Mairie n'insistera pas si l'on trouve mieux. Après discussion, il est émise l'idée de dénommer l'artère en question « boulevard Viollier-Rey ») en souvenir de l'honorable citoyen qui portait ce nom et qui fut pendant huit ans (1863-1874) maire de la Commune et ensuite Conseiller d'Etat du Canton de Genève, et dont la campagne et la maison de famille devront disparaître pour la création de l'artère en question. Cette proposition réunit l'unanimité des suffrages.

7^o Rue dans le prolongement du chemin Vert au quai des Eaux-Vives, chemin Vert actuel compris. Proposition de la Mairie: « rue du Centenaire ». Le Maire rappelle que le Conseil avait déjà pris, en séance du 27 décembre dernier, la décision de dénommer « rue du Centenaire » la voie

de communication en question, mais que le Conseil d'Etat n'a pas jusqu'à présent ratifié cette décision. Le Maire estime qu'il y a lieu d'insister pour faire agréer cette dénomination qui se justifie pleinement.

Après délibération, le Conseil, sur la proposition d'un de ses Membres, décide d'abandonner cette appellation et de la remplacer par celle de « rue du Trente-Un Décembre », qui a aussi un caractère historique et patriotique certain.

Certifié conforme :

Le Conseiller d'Etat délégué,

P. MAGNENAT.